



Distr. générale
25 février 2021

Français
Original : anglais



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

**Groupe de travail à composition non limitée des Parties
au Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**
Quarante-troisième réunion
En ligne, 12–16 juillet 2021*
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux.
3. Reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2021–2023.
4. Émissions inattendues de trichlorofluorométhane (CFC-11) (décisions XXX/3, par. 1 ; XXXI/3, par. 7).
5. Recensement des lacunes dans la couverture mondiale de la surveillance atmosphérique des substances réglementées et présentation des moyens susceptibles d'améliorer la surveillance (décision XXXI/3, par. 8).
6. Processus institutionnels destinés à renforcer la mise en œuvre effective et le respect du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.31/9, par. 170).
7. Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2021, y compris les questions concernant :
 - a) Les demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2022 et 2023 ;
 - b) La disponibilité future de halons et de leurs solutions de remplacement (décision XXX/7) ;
 - c) Les modifications de la composition ;
 - d) Les autres questions.
8. Renforcement du Groupe de l'évaluation technique et économique et de ses comités des choix techniques en vue de l'élimination progressive des hydrofluorocarbones et d'autres défis futurs relatifs au Protocole de Montréal et au climat (UNEP/OzL.Conv.12(I)/6–UNEP/OzL.Pro.32/8, par. 15).

* Certains points de l'ordre du jour seront examinés en ligne et d'autres à une date ultérieure.

9. Stocks de bromure de méthyle (UNEP/OzL.Pro.31/9, par. 100).
 10. Émissions de tétrachlorure de carbone qui continuent de se produire (UNEP/OzL.Pro.31/9, par. 81).
 11. Composition du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.31/9, par. 147).
 12. Technologies à haut rendement énergétique utilisant des substances à faible potentiel de réchauffement global (décision XXXI/7).
 13. Déclaration en l'honneur de Mario Molina (UNEP/OzL.Conv.12(I)/6–UNEP/OzL.Pro.32/8, par. 16).
 14. Questions diverses.
 15. Adoption du rapport de la réunion.
 16. Clôture de la réunion.
-